Département de l'Aude
Commune de Saint-Hilaire

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 2
Nombre d'absents excusés : 0
Nombre de membres absents : 3

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre du mois de novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire en application de la loi n°2020-1379 du 14 Novembre 2020 sur la convocation adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121.1, L.2121.11 du CGCT

ETAIENT PRESENTS : AVILA Nathalie, BURLAN Christelle, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etiennette, DEL VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, JEAN Jacinthe, LABESSOUILLE Jérôme, MANCES Françoise, ROLLIN Serge

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : LAZARO Pascal, RENAUD Katia

ETAIENT ABSENTS : HOYOS Pierre, OCANA Joffrey, OUBALKASSAM Mohamed.

DATE DE LA CONVOCATION : 18 novembre 2022

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Madame Françoise MANCES.

Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité

N°2022 /11.24/01 – ASSISTANCE PERCEPTION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP)

Monsieur le Maire indique que les opérateurs de communications électroniques peuvent occuper, au titre de droits de passage, le domaine public routier et non routier pour y déployer et exploiter leurs infrastructures de réseau. Cette occupation implique le versement d'une redevance d'occupation du domaine public, dont la perception relève de la personne publique qui en est propriétaire ou du gestionnaire du domaine

public. Dans son rôle institutionnel en tant que syndicat départemental aux services de ses collectivités adhérentes, le SYADEN a donc procédé à la création d'une mission d'assistance mutualisée aux collectivités pour la maitrise des redevances dues par les opérateurs de communications électroniques.
La collectivité s'engage à reverser au Syndicat, au titre d'une indemnisation des coûts supportés pour remplir ses missions, une contribution à hauteur de 40 % en première année, et de 20 % pour les années suivantes, des sommes récupérées

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité la proposition

N°2022 /11.24/02 – CONVENTION D'ADHESION A LA PRESTATION DE DIAGNOSTIC EN ENCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine portant sur l'éclairage public de la commune.

Le SYADEN propose un service de Diagnostic en éclairage public pilote dont les modalités ont été fixées par délibération n°2021-84 du Comité Syndical, en date du 05 octobre 2021.

Cette étude a 3 objectifs principaux :
1/ la réalisation d'un inventaire technique détaillé sur tous les équipements d'éclairage public de la commune qui prend en compte l'aspect sécurité tant pour les usagers que les intervenants techniques ;
2/ l'intégration des données de l'inventaire dans un SIG (Système d'Information Géographique) ;
3/ être un outil fiable d'aide à la décision pour la commune : elle doit conduire à la proposition d'un schéma directeur d'optimisation et d'amélioration de son éclairage public et inscrit dans une démarche globale de développement durable.
Cette mission donnera lieu à la signature d'une convention d'engagement entre la commune et le SYADEN.
Les collectivités participeront financièrement à la démarche à hauteur de 40% du budget total de la mission pour les communes classées rurales (au titre du régime FACE) et à hauteur de 60% pour les communes classées urbaines et les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).
Des frais de gestion et d'accompagnement du SYADEN seront appliqués à hauteur de 5% du montant HT de la facture. Les collectivités s'acquittent du montant de leur participation suite au rendu du diagnostic éclairage public.
Coût global : 3 778.80 € SYADEN : 2 267.28 € / COMMUNE : 1 511.52 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité la proposition

N°2022 /11.24/03 – EXTENSION PERIMETRE GEOGRAPHIQUE SIVOM EAUX LIMOUXIN
N°2022 /11.24/03 bis – ADHESION DES COMMUNES AU SIVOM EAUX DU LIMOUXIN

Monsieur le Maire indique qu'à compter du 01/01/2023, l'adhésion des communes de ARQUES, CASSAIGNES, COUSTAUSSA, COUSTOUGE, JONQUIERES, PEYROLLES, SERRES au Syndicat mixte RéSeau11 dans les conditions des statuts adoptés par le Syndicat, pour l'intégralité de ses compétences, à savoir :
La compétence obligatoire du Syndicat mixte RéSeau11 relative à la protection des points de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine en vue d'assurer l'alimentation des services de distribution d'eau potable,
La compétence optionnelle du Syndicat mixte RéSeau11, à savoir : la production par captage ou pompage, le traitement, le transport, le stockage d'eau destinée à la consommation humaine (dans la mesure où il concourt aux missions citées ci avant) en vue d'assurer l'alimentation des services de distribution d'eau potable de la commune
Il est demandé d'approuver les projets de nouveaux statuts présentés par le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité la proposition

N°2022 /11.24/04 – PERSONNEL COMMUNAL – REMPLACEMENT

Monsieur le Maire informe ses collègues que le Contrat Aidé de Jean Pierre BENESCHI se termine le 30/11/2022. Après plusieurs échanges avec le Pôle Emploi, ce contrat aidé financé ne pourra pas être reconduit. En l'absence pour congé longue maladie de Annie BARBE, il est décidé de proposer un contrat de durée déterminée à Jean-Pierre BENESCHI sur la période de remplacement maladie. Ce contrat sera reconduit sur la durée de la prolongation du congé maladie de Annie BARBE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité la proposition

N°2022 /11.24/05 – SIGNALETIQUE STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE

Serge ROLLIN rapporteur, fait état d'une rencontre avec un technicien du service des routes du Conseil départemental de l'Aude. Il est nécessaire de reprendre la signalétique sur l'ensemble du village, de revoir la matérialisation des places de stationnement sur la commune. Un travail de repérage va être réalisé pour déterminer la matérialisation. La mise en place de panneaux priorité à droite sur les 4 entrées de ville est actée.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte de cette décision

N°2022 /11.24/06 – DISPOSITIF AUD'ALABRI du SMMAR / Révision du PCS 2.0

Monsieur le Maire fait état du dispositif Aud'Alabri qui a eu lieu sur la commune. 24 rendez-vous ont été pris par le prestataire, 22 rapports de diagnostic ont été remis aux bénéficiaires. Deux bénéficiaires ont déposé des demandes d'aide aux travaux. Une demande va être effectué pour réaliser ces diagnostics sur les bâtiments communaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte de cette décision

Le Plan Communal de Sauvegarde 2.0 a été finalisé et livré à la commune par le SMMAR fin septembre. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.
A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Le PCS est constitué de plusieurs documents : Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise. Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les évènements sur la commune. Le Maire propose donc au Conseil Municipal de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité la proposition

N°2022 /11.24/07 – MANIFESTATION DE LA TRUFFE BLANQUETTE

Monsieur le Maire fait état de la manifestation à venir autour de la Truffe Blanquette au sein de l'Abbaye. Le salon des vins bio se tient cette année sur le Narbonnais. Afin de poursuivre l'animation du site pôle Pays Cathare, cette première manifestation portée par l'association Abbaye Vigneronne de Saint Hilaire en vallée de Lauquet se tiendra le 25 mars 2023. Des subventions seront demandées par l'association auprès des financeurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte de cette décision

N°2022 /11.24/08 – MATERIEL TABLES CHAISES A DISPOSITION DES HABITANTS

Serge ROLLIN, rapporteur, propose que les tables et chaises qui sont à destination des habitants lors d'évènements et non affectées à des salles existantes, soient celles à base de tréteaux et plateaux d'anciennes portes. Le matériel ne doit plus sortir des bâtiments communaux.

Il fait lecture d'un courrier sur la sobriété énergétique qui sera adressé à toutes les associations utilisatrices de salles ou d'infrastructures communales. Il présente également les tarifs des différentes salles à location du public.

Noms des salles	Habitants de Saint-Hilaire		Associations de Saint Hilaire		Extérieurs	
FOYER	Location	Caution	Location	Caution	Location	Caution
Week-end (du vendredi soir au lundi matin)	300 €	1 500 €	Gratuit	1 500 €	2 000 €	2 000 €
Journée en semaine	Gratuit	1 500 €	Gratuit	1 500 €	100 €	2 000 €
Prêt tables et chaises	Gratuit	500 €	Gratuit	500 €	Gratuit	500 €
CLUB HOUSE	Location	Caution	Location	Caution	Location	Caution
Location	75 €	500 €	Gratuit	500 €	100 €	500 €
Prêt tables et chaises	Gratuit	500 €	Gratuit	500 €	Gratuit	500 €
SALLE DES ASSOCIATIONS	Location	Caution	Location	Caution	Location	Caution
Location	50 €	500 €	Gratuit	500 €	75 €	500 €
Prêt tables et chaises	Gratuit	500 €	Gratuit	500 €	Gratuit	500 €
SALLE DE DANSE	Location	Caution	Location	Caution	Location	Caution
Location	50 €	500 €	Gratuit	500 €	75 €	500 €
Prêt tables et chaises	Gratuit	500 €	Gratuit	500 €	Gratuit	500 €

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte de cette décision

QUESTIONS DIVERSES :

- Une commission d'enquête administrative est diligentée pour apporter les réponses juridiques suite à une sollicitation d'un déontologue par un agent communal.
- Maison de santé : le permis de construire a été déposé auprès de l'intercommunalité pour un début des travaux en 2023.
- EHPAD : un courrier a été reçu pour signaler que la procédure de reconstruction avance avec un concours d'architectes à venir.
- Lotissement les Ormes : des devis sont en cours d'élaboration pour la réfection des menuiseries extérieures
- Îlot nord : les travaux de démolition vont débuter fin d'année 2022 début janvier/
- Monument aux morts : les travaux vont démarrer courant mars 2023.
- Extinction des lumières : la plage horaire hivernale proposée est de 22h à 6h. L'entreprise Robert est mandatée pour la mise en œuvre effective.

- Vœux au personnel le vendredi 16 décembre 2022. Les vœux à la population auront lieu le 7 janvier 2023.
-

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à vingt-heure trente minutes.
Vu pour être publié le vingt-neuf novembre deux mille vingt-deux et mis en ligne le même jour

La secrétaire de séance
Francoise MANCES

Le Maire
Jean-Louis CARBONNEL

Les délibérations correspondantes sont affichées dans le hall de la Mairie